

A l'étranger, nous voyons les exemples les plus éclatants des succès individuels et du renom acquis ainsi. Chez nous, les destinées politiques du pays sont identifiées avec les noms des Lafontaine, des Taché, des Macdonald, des Cartier, des Dorion, des McGee, des Chapleau, des Laurier, des Blake, des Abbott, des Thompson et d'une quantité d'autres presque aussi illustres.

En 1861, la circonscription de Victoria élut l'honorable M. Costigan pour la représenter à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick. La popularité du jeune député était si grande, la confiance qu'avaient en lui ses électeurs était si entière que, pendant trente-deux ans, ils n'ont pas cessé de l'élire pour les représenter. Il siégea cinq ans à l'assemblée du Nouveau-Brunswick, et le reste du temps, après la confédération, à la chambre des communes.

Peu de temps après la proclamation de la confédération, alors que M. Costigan ne faisait que débiter à la chambre fédérale, un nuage sombre commença à envahir l'horizon politique. Il continua à grossir et à s'obscurcir, faisant présager, par son aspect menaçant, une tempête prête à se déchaîner au premier moment. Elle éclata à l'occasion de l'acte des écoles du Nouveau-Brunswick, — acte qui attira de suite le démon des querelles de sectes. La bataille, opiniâtre et acharnée, fut pendant un certain temps confinée aux étroites limites de l'assemblée locale, mais ne tarda pas à être transportée sur le champ plus vaste de la politique fédérale. L'écho en fut répercuté d'un bout à l'autre du pays, de la côte de l'Atlantique aux montagnes Rocheuses, et il en résulta une agitation qui surexcita violemment les plus mauvaises passions du peuple. Un mouvement identique vient d'être suscité parmi la lointaine population du Manitoba, et tous ceux qui préfèrent la paix et la bonne entente aux querelles de sectes et de races doivent le déplorer.

Je me permettrai ici de réclamer l'indulgence du lecteur pour une petite digression : je voudrais exprimer mon humble opinion sur le malheureux sujet des écoles séparées, question d'une importance capitale. Au reste, il est bien entendu qu'en le faisant je ne suis poussé par aucun sentiment hostile à ceux que leur conscience porte à soutenir des idées différentes des miennes. Le sujet est de ceux qui comportent une amicale discussion, mais c'est du juste règlement du différend en litige que dépendent la paix et la pros-